

que les concessions du parlement et du ministère anglais ont uniquement été le résultat nécessaire de la conviction qu'éprouvaient le parlement d'Angleterre et le cabinet de Londres qu'ils étaient tenus en honneur de tenir la promesse que la Grande-Bretagne avait faite en 1917 aux autorités canadiennes. On ne saurait lire les débats de la Chambre des communes, surtout ceux de la Chambre des lords; on ne saurait lire les déclarations des membres du ministère pendant les débats sans admettre que, si ce n'eût été de la parole donnée par la Grande-Bretagne à la conférence impériale de 1921—que l'interdiction serait levée après la guerre—si ce n'eût été du sentiment qui prévalait là-bas, que la Grande-Bretagne ayant engagé sa parole, sa promesse devait être tenue en dépit des conséquences, on ne se serait même pas engagé à lever l'embargo en 1923.

D'ailleurs, celui-ci est-il levé? Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) est présent et il fait signe que non. Cette assertion ne me semble pas d'accord avec le langage du discours du trône. Pourtant, ce que le ministre de l'Agriculture admet tacitement est vrai, l'embargo subsiste encore. Pas une seule bête à cornes de ce pays ne pourrait aujourd'hui pénétrer dans les Iles-Britanniques. Tout ce que le Gouvernement a obtenu, plutôt, tout ce qui lui est échu en partage, car il n'a rien obtenu lui-même, c'est la promesse du parlement anglais qu'il tiendra la parole donnée, en 1917, à sir Robert Borden à la conférence impériale qui a eu lieu cette année-là. L'accomplissement de cette promesse est encore à venir, et je crois que le moment où elle se réalisera est encore bien incertain.

De plus, je crains—naturellement, il est difficile de le savoir avant que l'essai ait été tenté—je crains, dis-je, que les conditions acceptées par les représentants du gouvernement canadien ne soient très onéreuses, si elles ne suscitent pas de très graves embarras, dans les opérations commerciales qui suivront la levée de l'interdiction. J'ose espérer que non. Je souhaite sincèrement que la suppression de l'embargo active le courant commercial qui entraînera les produits de notre agriculture vers la Grande-Bretagne. J'espère que tous les bienfaits du commerce se feront sentir de manière à remédier à la situation lamentable où se trouve l'agriculture dans plusieurs parties du pays.

Que le ministère ne se berce pas de l'illusion que ce Dominion jouit présentement de la dose de prospérité qui devrait être sienne sur ce continent et proportionnellement aux Etats-Unis. Je ne le pense pas. L'émigration se poursuit trop activement; il y a trop de désœuvrement, même si le chômage a quelque peu diminué. La misère est trop grande; les

dettes augmentent trop, notamment chez les Canadiens qui s'adonnent à l'agriculture. Il faut s'occuper du sort des agriculteurs de l'Ouest et je ne crains pas de dire que les griefs dont ils souffrent ne sauraient être suffisamment examinés par un comité comme celui dont le discours du trône laisse entrevoir la création.

Le Gouvernement dit que le cultivateur de l'Ouest s'est plaint du mélange des grains, ainsi que du mode de transport de ses produits. Voilà pourquoi il se propose de nommer un comité spécial de la Chambre des communes qui tiendra une enquête et soumettra des conclusions. Allons donc! depuis cinquante ans il existe un comité parlementaire qui a pu étudier toutes ces questions d'une année à l'autre, et qui était muni de tous les pouvoirs nécessaires. Pourtant, nous entendons encore les mêmes plaintes. Il faut que celles-ci soient examinées par un corps qui n'aura pas autre chose à faire jusqu'à ce qu'il ait accompli sa tâche. Que le Gouvernement entreprenne une telle enquête et les agriculteurs de l'Ouest lui en sauront gré. Ces griefs sont plus aigus qu'ils ne l'étaient autrefois et l'on demande avec plus d'insistance qu'il y soit porté remède à cause de l'état de gêne où se débat le pays en général. Par conséquent, le ministère agirait sagement en ordonnant une enquête par des hommes compétents qu'il est libre de choisir et qu'il revêtirait de pleins pouvoirs, en ne leur confiant que la seule mission d'étudier ces problèmes difficiles et complexes qui ennuient aujourd'hui les cultivateurs de l'Ouest. Telle est l'idée que je sou mets au Gouvernement.

Je ne vois aucune utilité à la simple création d'un comité de la Chambre afin d'accomplir la tâche confiée annuellement depuis cinquante ans au comité d'agriculture des Communes.

En ce moment, je ne ferai qu'une autre observation sur le discours de Son Excellence. Celui-ci nous annonce une refonte de la loi des banques. J'en suis bien aise. A mon avis, le Parlement est tenu de mener cette refonte à bonne fin à la présente session. J'espère qu'il entreprendra cette tâche, animé de sentiments généreux et avec la détermination de ne rien négliger afin de mieux protéger les épargnes du peuple et de donner plus d'extension aux services que rendent les banques tout en assurant leur distribution plus équitable.

Le discours parle d'un remaniement de la carte électorale. Un projet à cette fin aurait dû être déposé l'an dernier. Il s'est trop fait attendre. Je me réjouis de cette promesse du discours de Son Excellence et, en terminant, j'ose exprimer l'espoir que, dans la réfection de la carte électorale, le ministère suivra de